



STOP A LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE ENGAGEE CONTRE MYLENE !

Le syndicat CGT insertion probation ChampArd'Yonne, regroupant les départements Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne et Yonne, apporte tout son soutien à notre camarade Mylène, convoquée le 13 décembre prochain en commission de discipline, pour s'être exprimée dans la presse, à titre syndical, concernant la politique mise en place par la DAP en matière de repérage des personnes radicalisées.

Car c'est bien à titre syndical que Mylène s'est exprimée, elle n'a fait qu'émettre les réserves exprimées par la CGT insertion probation dans l'Huma. Elle a dénoncé dans un article, intitulé « *Cochez la case djihadiste* » paru le 13 avril dernier, les risques de stigmatisation, d'amalgames et de détournement des missions de service public des personnels d'insertion et de probation à des fins de renseignement dans le cadre des politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

La liberté d'expression et des libertés syndicales sont des droits fondamentaux, inscrits dans la Constitution, universellement reconnues. Il est aberrant de voir qu'elles sont bafouées par notre Ministère, censé en être le garant !!

Les personnels du syndicat CGT insertion et probation ChampArd'Yonne réunis en Assemblée Générale ce jour témoignent tout leur soutien à Mylène !

Nous exigeons l'abandon immédiat des poursuites disciplinaires contre Mylène !

Fait à Troyes le 29/11/2016

**Les personnels non syndiqués et
syndiqués CGT insertion probation
ChampArd'Yonne**